

SELARL
Eric JOLY et Gaëlle ROUX
Huissiers de Justice Associés
28 bld du Général Faidherbe
49300 CHOLET
Tél:02.41.62.28.63
Fax:02.41.71.11.79
bermeise.joly@wanadoo.fr

PROCES -VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DE REGLEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE VINGT-TROIS NOVEMBRE

A 17 HEURES 30 MINUTES

A LA REQUETE DE :

La Société CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS d' ANGERS sous le numéro 338 576 374, dont le siège social est situé Route de Cholet au PYU SAINT BONNET (49300), représentée par Monsieur Vincent FOYER, Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège social

Je soussignée, Gaëlle ROUX, membre de la SELARL Eric JOLY et Gaëlle ROUX, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à CHOLET (49300), 28 boulevard du Général Faidherbe,

Certifie avoir reçu, ce jour, en mon étude, un règlement de jeu concours intitulé «**Jeu concours « SALON NAUTIQUE 2021 »**» organisé par la société CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT qui se déroule du 04 décembre 2021 au 12 décembre 2021.

Ce règlement de jeu, dressé sur quatre pages comportant dix articles, est ci-après annexé.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé les jour, mois, et an que dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Gaëlle ROUX



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

Jeu concours « SALON NAUTIQUE 2021 »

Règlement du jeu concours « SALON NAUTIQUE 2021 »

Article 1 : date de déroulement du jeu concours

La société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, au capital de 152 000 €, dont le siège est à Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le n° B 338 576 374, et représentée par M Vincent Foyer, Directeur Général, organise un jeu-concours sur les réseaux sociaux, se déroulant du **04/12/2021 au 12/12/2021**.

Article 2 : annonce du jeu concours

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé sur le site internet www.nicols.com, sur la page <https://www.nicols.com/actualites/concours-salon-nautic> ainsi que par voie d'e-mailing aux clients de la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**.

Article 3 : modalités de participation au jeu concours

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France Métropolitaine/France d'Outre Mer/ Monde entier, à l'exception du personnel de la société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** et de leur famille (même nom, même adresse).

Pour participer et gagner, le participant doit :

- Poser devant la bache présente sur le Stand de la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** au salon Nautique, 1, place Porte de Versailles-75015 PARIS, Hall 1 – Stand C3
- Poster sa photo ou vidéo sur **Instagram, Facebook** ou **Linked-In**
- Scanner le QR code présent sur la bache, pour connaître la phrase et les #s à utiliser lorsqu'il poste sa photo / vidéo
- S'inscrire pour suivre Nicols sur un des 3 réseaux sociaux suivants : FACEBOOK / INSTAGRAM ou LINKEDIN :
 - Instagram : <https://www.instagram.com/bateauxnicols/>
 - Facebook: <https://www.facebook.com/LesBateauxNicols>
 - Linked-In: <https://www.linkedin.com/company/nicols-boating>

- Compléter le formulaire d'inscription en communiquant son nom et ses coordonnées sur le site <https://www.nicols.com/actualites/concours-salon-nautic>

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne –même nom, même prénom, même adresse électronique– pendant toute la période du jeu.

Le participant s'engage à ce que le contenu des images fournies :

- ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs ou puissent heurter la sensibilité des mineurs ;
- ne porte pas atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers et à l'image ;
- ne soit pas dénigrant, diffamatoire, ou porte atteinte à l'image, à la réputation de la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** ou d'une quelconque personne physique ou morale, de quelque manière que ce soit ;
- ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de quelque personne que ce soit.

Dans le cas où ces critères ne seraient pas respectés, la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** se réserve le droit de retirer le participant de la liste des gagnants potentiels.

Le participant garantit que toutes les photographies lui appartiennent ou sont libres de droit. Le participant cède à la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** l'ensemble des droits d'utilisation et de reproduction des images qu'il a fournies. L'ensemble des droits cédés pourra être exploité par la Société **SAS CONSTRUCTIONS**



NAUTIQUES NICOL'S YACHT ou toute autre entité du réseau de la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, en toutes langues et pour tous pays, ainsi que sur tout support actuel ou futur (papier, site web, Newsletter, réseaux sociaux...). Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Article 4: DESIGNATION DES GAGNANTS /information des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant complété et validé leur formulaire d'inscription. Le tirage au sort s'effectuera par désignation sur un fichier excel le 15/12/2021 par M. Guido CAMP (directeur des Ventes Export).

Le gagnant sera prévenu personnellement par email le **16/12/2021**. Le lot définitif sera envoyé directement par courrier au gagnant lorsqu'il aura fixé la date ainsi que le lieu de son séjour et sélectionné le bateau de son choix suivant les disponibilités dans un délai d'un mois maximum après le tirage au sort, soit au plus tard le 16/01/2022.

La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot pour le gagnant.

Article 5 : Lot mis en jeu

1 seul lot mis en jeu.

Le jeu est doté du lot suivant : 1 semaine de croisière gratuite- **Date à fixer avec le gagnant en 2022 hors juillet/août,(VALEUR 2000.00€)** sur un bateau Nicols (Confort 900 DP ou ESTIVALE QUATTRO B) pour 4 personnes, sur une base Nicols (à choisir par le gagnant) :GLENAC (Bretagne), Le SOMAIL, BELLEGARDE ou PORT LAURAGAIS (Canal du Midi), VENAREY ou BRIENON (Bourgogne), DOLE (Franche-Comté), SAVERNE ou HARSKIRCHEN (Alsace) -. (Non compris : 1/le transport des personnes jusqu'à la base ni au retour à leur domicile-2/ Les repas ou toute forme de nourriture-3/le carburant calculé au nombre d'heures de navigation -4/Le linge de toilette et de cuisine- 5/La caution).

Le gagnant devra réserver son lot dans un délai d'un mois après la réception de l'information de son gain.

Si le lot n'est pas utilisé dans le cadre de cette opération, il ne sera ni échangé ni remboursé. Dans ce cas, le lot ne sera pas remis en jeu et aucun autre gagnant ne sera désigné. Le jeu concours sera alors considéré comme terminé.

Article 6 : règlement du jeu

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le présent règlement est déposé en l'étude **SELARL JOLY et ROUX**, huissier de justice, 28 Bd Faidherbe à 49300 Cholet-FRANCE

Le règlement est disponible sur <https://www.nicols.com/actualites/concours-salon-nautic> pendant toute la durée du jeu concours, ou peut être adressé à toute personne qui en fera la demande avant le 15/12/2021 dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse) à l'adresse suivante : **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**-Route du Puy St Bonnet-49300 CHOLET-pas de remboursement de frais prévu en cas d'envoi postal, compte tenu de la disponibilité du règlement en ligne.

Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.



Article 8 : contestations

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire d'Angers- FRANCE

Article 9 : Informations relatives aux données personnelles

- **Consentement**

En s'inscrivant à ce jeu concours, le participant accepte que la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** puisse recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser les données personnelles soumises à la législation en vigueur et aux règles exposées ci-après.

Suite au consentement, le participant conservera également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de ses données personnelles. Le terme « données personnelles » désigne les informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée.

Le participant aura le droit de retirer son consentement au traitement de ses données personnelles à tout moment. Dans ce cas, l'adhérent ne pourra plus participer à ce concours.

- **Conditions légales de traitement des données personnelles**

Le traitement des données personnelles est soumis à votre accord lorsque vous décidez de participer à un concours.

Identité et coordonnées du responsable de traitement des données :

Ces données personnelles sont collectées par la société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, au capital de 152 000 €, dont le siège est à Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET-FRANCE

Les données suivantes seront collectées et traitées lors de l'inscription au jeu concours :

- Adresse email
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone

- **Destinataire des données**

Les données personnelles collectées vous concernant sont destinées à la société organisatrice du jeu concours et ses services organisant le jeu concours.

La société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** ne vend ni ne loue vos données personnelles à des tiers à des fins marketings.

- **Utilisation des données**

Elles sont destinées à la société organisatrice pour la participation au jeu, contacter les participants au jeu concours, pour identifier les participants, vérifier l'âge des participants, contacter le gagnant, remettre et suivre la remise du lot.

Elles pourront être utilisées à des fins commerciales (mailing, mail, sms ou autres). L'usage ne sera fait qu'à l'interne et aucune vente ou diffusion de fichiers ou d'informations ne seront faits à l'exception des photos/vidéos.

- **Durée de conservation des données**

Les données seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la fin du jeu. Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise la société organisatrice à publier, reproduire et utiliser leur prénom, nom, images éventuelles à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats sur la page Facebook, Instagram, Linked-In, le site internet, pendant la durée de conservation des données.



- **Droits à la protection des données**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **SOCIETE SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET. Les requêtes seront traitées dans les 30 jours. **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** pourra demander à ce que soit joint à la demande une photocopie d'une pièce d'identité.

RESPONSABILITE

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau. La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** La Société SAS Nicols Yacht décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Article 10 : Adresse du jeu

L'adresse mail du jeu est : nicols@nicols.com

